



# L'agriculture biologique contribue-t-elle au bien-être ?<sup>1</sup>

**By/Par | Ivan Dufeu\*, Sibylle Duchaine\*, Tom Mc Namara\*\*, Cécile Morvan\*\*\***

\* LEMNA-Largecia, Oniris Nantes

\*\* The ESC Rennes School of Business

\*\*\* Coordinatrice Bio Loire Océan

## **ABSTRACT**

Through a case study of a producer association of organic fruit and vegetables in the Loire Valley Region of France (*Loire Ocean Bio*), this article proposes several approaches for understanding the potential links between organic farming and health and well-being. In the cases encountered by the authors, the classic utilitarian approach used by economists regarding health and well-being does not prove very useful in analyzing these links. Multidimensional measurements of the determinants of health and well-being, such as those proposed by Stiglitz report (Stiglitz, Sen and Fitoussi, 2009), prove to be better suited in this matter. Using their framework, this article highlights the finding that there appears to be a mutually reinforcing relationship between organic agriculture and health and well-being. That is to say, on certain points, organic agriculture helps to improve the quality of life in the region concerned, while at the same time the interests of health and well-being are of a central concern to organic producers.

**Keywords:** measurements of health and well-being, organic farming, fair trade, case study.

## **RÉSUMÉ**

A travers l'étude de cas d'une association de producteurs de fruits et légumes biologiques en Pays de la Loire (Bio Loire Océan), cet article propose quelques pistes pour appréhender les liens potentiels entre agriculture biologique et bien-être. Dans les cas rencontrés par les auteurs, l'approche utilitariste des économistes du bien-être se révèle peu utile pour analyser ces liens. Les mesures multidimensionnelles des déterminants du bien-être, telles que celle proposée par le rapport Stiglitz (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), s'avèrent plus opérationnelles en la matière. S'appuyant sur cette grille de lecture, l'article met en évidence le fait que ce lien est dual. S'il est possible de dire que, sur certains points, l'agriculture bio favorise la production de capacités et la qualité de vie sur le territoire considéré, il apparaît également que la recherche de bien-être est au cœur du projet politique des producteurs rencontrés.

**Mots-clés :** bien-être, cahier des charges, agriculture biologique, commerce équitable

---

<sup>1</sup> "Les auteurs remercient les maraîchers et arboriculteurs de Bio Loire Océan pour leur participation à la réflexion, notamment Gérard Bernier, ainsi que les lecteurs et l'éditeur de la revue *Ethique et Économie* pour leurs conseils avisés"

**JEL Classification: H41 ; Q12 ; Q13 ; Q57**

## **INTRODUCTION**

L'agriculture biologique contribue-t-elle au bien-être ? La question nous<sup>2</sup> est souvent posée par les pouvoirs publics, lesquels réclament des arguments concrets pour envisager un soutien éventuel. En juger est une tâche ardue. Cela suppose d'abord de préciser de quel type d'agriculture biologique il s'agit ; derrière des produits souvent repérés par un label unique se cache une diversité de pratiques agronomiques, sociales et économiques (Teil, 2012). Cela suppose ensuite d'identifier les individus et les groupes sociaux concernés par le mode de production agricole. Or, ces parties prenantes sont nombreuses : au-delà des producteurs et des consommateurs, tous les habitants d'un territoire sont impactés, compte tenu des externalités produites par l'activité agricole. Cela suppose enfin, gageure ultime, de s'accorder sur une métrique du bien-être. Qu'est-ce que le bien-être ? A partir de quels attributs mesurer et comparer les situations des individus dans un état socio-économique donné ? Cette question, d'essence philosophique, ne peut être éludée, surtout lorsque l'on aborde les thèmes de la terre et de l'aliment.

Depuis le prix Nobel d'Amartya Sen en 1998, les travaux sur la mesure du bien-être se sont multipliés. En rupture plus ou moins profonde avec l'approche unidimensionnelle et matérialiste du bien-être (*welfare*) chez les économistes classiques et néoclassiques (et à la référence unique au PIB), nombre d'auteurs recommandent de prendre en compte une diversité d'indicateurs potentiels. Dans le prolongement du concept de *bien premier* chez J. Rawls (1971), Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) proposent ainsi de considérer que le bien-être est déterminé par les conditions économiques, sociales, sanitaires et environnementales de la vie. Il ne s'agit pas de nier le fait que le bien-être est par nature subjectif, et donc non réellement définissable, mais de s'entendre sur un certain nombre de conditions objectives rendant possible le sentiment de bien-être. D'autres vont plus loin dans l'objectivation des déterminants du bien-être sociétal (Clément, 2009), notamment sur la base de critères éthiques.

C'est à l'aune de ces questionnements que nous traitons ici du lien entre agriculture biologique et bien-être. Prenant appui sur une étude de cas, celle d'une association de producteurs en Pays de la Loire (Bio Loire Océan), cet article vise à fournir quelques pistes d'analyse contextualisées. Nous montrons que, dans les cas rencontrés, ce lien ne saurait être compris en se référant à la grille de lecture utilitariste des économistes du bien-être. Nous observons par ailleurs que ce lien est dual. S'il est en effet possible de dire que, sur certains points, l'agriculture bio favorise la qualité de vie sur le territoire considéré, et donc le bien-être au sens de Stiglitz et al. (2009), il apparaît également que la recherche de bien-être est au cœur du projet politique des producteurs engagés.

La première partie de cet article relate l'histoire et l'actualité de l'agriculture biologique en France, et met l'accent sur l'hétérogénéité des pratiques. La deuxième traite de l'approche utilitariste pour analyser le lien entre agriculture bio et bien-être. La dernière montre la

---

<sup>2</sup> Acteurs et chercheurs dans le domaine de l'agriculture biologique.

pertinence de l'approche multidimensionnelle du bien-être à travers le cas de l'association Bio Loire Océan.

## **1. DE LA DIVERSITÉ DES AGRICULTURES BIOLOGIQUES**

Dès les années 1920, parallèlement à l'invention des engrais azotés de synthèse, apparaissent les écrits fondateurs de l'agriculture biologique par des ingénieurs allemands et anglais. En France, c'est surtout à partir des années 1960 que l'agriculture bio se structure. Les cahiers des charges se multiplient lors de la décennie suivante. Le gouvernement de F. Mitterrand s'empare ensuite du sujet. S'appuyant sur des concertations au sein des organisations françaises, plusieurs lois d'orientation, chartes et décrets ministériels ont conduit à ce qu'en 1983, le terme « agriculture biologique » soit légalement accepté, en tant qu'« agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse ». Après avoir créé une Commission Nationale (chargée de l'organisation de l'agriculture biologique en France et de l'homologation des cahiers des charges) trois ans plus tôt, le Ministère français de l'Agriculture lance son propre label *AB* en 1985 ; celui-ci va progressivement s'imposer. Le dernier mouvement historique est celui de l'europanisation de la labellisation. Dès 1991, le premier règlement européen sur les productions végétales issues de l'agriculture biologique est créé. Enfin, depuis 2009 et l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique, le logo européen fait autorité.

Le label *AB*, qui reste d'utilisation volontaire et n'apporte aucune garantie additionnelle pour les productions végétales, est cependant encore fortement valorisé par les consommateurs français (CSA, 2012). Les études montrent que ceux-ci attribuent souvent plusieurs types de qualités aux produits labellisés, au-delà de l'absence de produits chimiques : un produit portant le logo *AB* est souvent perçu comme de qualité nutritive et organoleptique supérieure, comme mieux tracé ou comme favorisant les liens producteurs-consommateurs (Hamzaoui et al., 2013). Cette dernière recherche révèle que les objectifs que se fixent les producteurs bio français sont également souvent bien plus ambitieux que le simple rejet de l'agrochimie : ils disent entre autres vouloir favoriser le développement local, la préservation de l'environnement et la construction d'une vision sociale et humaine de la production agricole. Toutefois, en réalité, nombre de ces qualités ne sont aucunement garanties par le label biologique public. Par exemple, les qualités supposées en matière économique et sociale ne se retrouvent dans aucun des cahiers des charges associés aux labels européen ou français. Ces derniers sont avant tout *techniques* : ils reposent majoritairement sur l'interdiction ou la limitation d'intrants. L'absence de dimension socio-économique de la production bio explique d'ailleurs son développement dans les circuits de distribution conventionnels (Guthman, 2004). Aux yeux de beaucoup, cette lacune dénature le projet originel<sup>3</sup>.

Cette tendance à la *conventionnalisation* de l'agriculture bio (Teil, 2012), et la crainte d'un nivellement par le bas avec l'apparition du label européen, ont conduit ces dernières années à

---

<sup>3</sup> On peut par exemple mentionner les fameux principes de l'IFOAM (International Federation for Organic Agriculture Movement, qui regroupe des organisations historiques du biologique dont *Nature et Progrès*) qui sont plus de nature éthique et philosophique que technique : le principe de santé, le principe d'écologie, le principe d'équité, le principe de précaution.

l'émergence d'initiatives privées plus exigeantes, aux côtés des survivances du passé comme Nature et Progrès et Déméter<sup>4</sup>. L'une des plus connues est Bio Cohérence, label créé en 2011 à l'initiative de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et du réseau Biocoop, mais aussi d'acteurs plus conventionnels (producteurs, réseaux de distribution...). Reposant également sur un haut niveau d'exigence agronomique, c'est une marque de filière, en ce sens qu'elle suppose que l'essentiel des acteurs soit spécialisé dans le bio (notamment les distributeurs). Une autre démarche récente est portée par l'organisation Bio Partenaires et ses labels Bio Equitable (pour les produits des pays du Sud) et Bio Solidaire. Ce dernier promeut les partenariats de proximité entre transformateurs et producteurs, c'est-à-dire une forme de commerce équitable de produits bio en France. Il ajoute donc une forte dimension socio-économique à la dimension agronomique. Ces initiatives nationales restent de taille modeste. Par ailleurs, il existe des démarches régionales de labellisation bio, souvent bien plus exigeantes que le label public, telles que BioBreizh et Bio Loire Océan (BLO).

**Commerce équitable local et agriculture biologique : la Charte du Commerce Equitable Local**

Le cadre législatif du Commerce Equitable en France a changé depuis l'adoption à l'Assemblée Nationale de la nouvelle Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui modifie la Loi n° 2005-882 du 2 août 2005. Dans son article 94, une évolution notable (notamment) peut être signalée : la loi élargit le champ du commerce équitable aux échanges locaux (CE local, Nord-Nord ou Sud-Sud), là où celle de 2005 se cantonnait aux flux commerciaux Sud-Nord. Dans ce contexte, la Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) et le réseau d'INItiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (INPACT National), en partenariat avec la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), se sont associés pour proposer une charte qui définit les principes fondamentaux du commerce équitable appliqué au territoire français<sup>5</sup>. Au regard de notre problématique, il est intéressant de noter que le commerce équitable local en France, contrairement au Commerce Equitable Sud-Nord, est limité dans cette charte aux productions alimentaires biologiques : « les producteurs s'engagent dans une démarche de progrès vers une production agrobiologique ou biologique, s'appuyant sur des pratiques agro-écologiques paysannes ». Les rédacteurs de la charte ont en effet estimé que, si cette exigence est parfois excessive pour les petits producteurs du Sud, elle ne l'était pas dans un pays comme la France où l'agriculture biologique est encadrée et souvent encouragée.

Une diversité de formes d'agriculture biologique se cache donc derrière un label européen faisant figure de standard minimum de qualité. Nous montrons dans la partie suivante que la théorie économique dominante est relativement inappropriée à l'analyse du lien entre ces

<sup>4</sup> Déméter est le label de la biodynamie, qui consiste à considérer tout domaine agricole comme un organisme vivant autonome. Nature et Progrès est un label d'agriculture et de cosmétiques biologiques fondé en 1964. Il est également plus exigeant que le cahier des charges public en matière de procédé de production.

<sup>5</sup> Consultable sur : [http://www.commerceequitable.org/images/pdf/actus/charte du ce local.pdf](http://www.commerceequitable.org/images/pdf/actus/charte%20du%20ce%20local.pdf)

différentes formes d'agriculture bio et le bien-être des consommateurs et des autres parties prenantes.

## **2. DES LIMITES DE L'APPROCHE UTILITARISTE POUR ANALYSER LE LIEN ENTRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET BIEN-ÊTRE.**

Les économistes classiques et néoclassiques se fondent sur l'approche utilitariste en philosophie (Jeremy Bentham ou John Stuart Mill par exemple) pour mesurer le *bien-être* des producteurs et des consommateurs dans une configuration économique donnée (Méda et Jany-Catrice, 2013). Le bien-être des producteurs est tout simplement mesuré par la somme des profits générés. Le bien-être des consommateurs est l'objet d'étude d'un courant connu sous le nom d'économie du bien-être, dont les illustres fondateurs sont notamment V. Pareto, A.C. Pigou et K. Arrow. Il est appréhendé à partir d'*un indice de bien-être subjectif*, l'utilité. Nous évaluons dans les lignes qui suivent la capacité de ce corpus théorique à rendre compte du lien entre agriculture biologique et bien-être.

### *2.1. Le bien-être des consommateurs mesuré par l'utilité*

La fonction d'utilité mesure le niveau de bien-être qu'une personne retire des ressources (Clément, 2009) ; cette valeur est donnée par ses préférences individuelles pour les différentes consommations et est mesurable directement en termes monétaires (Pigou, 1920).

Bien entendu, il existe d'autres mesures du bien-être en économie (Stiglitz et al., 2009), mais c'est de cette manière que la plupart des économistes (et, disons-le, des décideurs) justifient la coexistence de différents niveaux de qualité pour l'alimentation : si les consommateurs souhaitent dépenser moins d'argent pour leur alimentation, il serait contraire au respect de la liberté de choix individuel d'interdire des productions alimentaires *low cost* (fussent-elles mauvaises pour la santé ou l'environnement par exemple). Ce serait aussi contraire à la maximisation du bien-être collectif puisque la microéconomie montre que, jusqu'à un certain point (Palma et al. 1994), une plus grande variété de l'offre accroît *ceteris paribus* le surplus des consommateurs et le profit des producteurs. On voit ainsi se multiplier les articles de presse arguant que le choix du *bio* n'est pas plus pertinent qu'un autre ; il relève simplement des préférences de chacun. Nous pensons que ce raisonnement présente plusieurs insuffisances importantes en ce qui concerne l'influence de la qualité des produits alimentaires sur le bien-être des consommateurs.

Une première limite de cette perspective vient de ce que seuls les paramètres liés à la valorisation individuelle et subjective d'une consommation sont considérés par les économistes du bien-être. Les dimensions éthiques sont ainsi traitées « de façon purement instrumentale puisqu'elles ne sont intégrées dans le choix social qu'à travers l'influence qu'elles exercent sur le bien-être individuel » (Clément, 2009, p.59). Or, une production moins dommageable pour l'environnement écologique et social, par exemple, peut ne pas être désirée pour elle-même mais, en ménageant la ressource, peut élargir le champ des possibles pour l'individu et la collectivité. La théorie de J. Rawls (1971) est plus adaptée à la prise en compte de ceci. Il propose en effet de se référer à la valeur *des ressources*, qu'il nomme *biens premiers* (naturels et sociaux notamment), auxquelles ont accès les individus et qui leur permettent de mener à bien un projet de vie *rationnel*. On peut concevoir qu'une

alimentation bonne et saine constitue un bien premier. Les propositions de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi (2009) se situent dans cette veine : au-delà des consommations matérielles de l'individu sont pris en compte des critères immatériels de qualité de vie<sup>6</sup>. Nous y reviendrons.

Une deuxième limite du raisonnement, liée à la précédente, tient à la non prise en compte des retombées des choix de consommation individuelle de produits agricoles sur les capacités de bien-être des (futurs) habitants du territoire considéré (problématique de la responsabilité, Ricœur 1991). La nature du procédé de production agricole produit des effets sur ceux qui partagent ce bien commun. Par exemple, choisir un produit qui n'a pas été traité aux insecticides favorise la survie des abeilles et donc la pollinisation sur le territoire dans son ensemble. A l'inverse, consommer la viande d'un animal qui a ingéré des antibiotiques contribue à une hausse néfaste des résistances de la population entière à ceux-ci. Ces retombées ne sont pas intégrées dans l'utilité individuelle et donc dans le prix de marché.

Une troisième limite de l'économie du bien-être, pour notre sujet, tient au fait que les individus sont souvent incapables d'apprécier complètement l'utilité retirée de la consommation d'un aliment. Ils manquent en effet d'informations sur la qualité des produits consommés pour faire des choix qui maximisent réellement leur utilité. Certes, ils savent exactement ce qu'ils économisent en achetant un produit alimentaire conventionnel plutôt qu'un produit bio (*caractéristique de recherche* du bien (Balineau et Dufeu, 2010)). Ils savent aussi, après consommation, si les qualités organoleptiques leur conviennent (*caractéristique d'expérience*). Mais savent-ils exactement, pour un bien donné, quelle sera l'incidence sur leur santé ? sur leur environnement naturel et social ? sur l'économie locale ? Chacun peut en douter. Les aliments bio sont en effet différenciés par des attributs de processus (les conditions de la production) que le consommateur ne peut pas aisément détecter. Il est donc en situation d'incertitude quant à la qualité qui lui est délivrée, et même quant à ce que doit être une production saine et biologique (*ibid*). Cette incertitude, très présente dans les produits alimentaires, génère des problèmes de sélection adverse qui peuvent menacer l'existence même du marché, problématique bien connue depuis Akerlof (1970), en partie réduite par les mécanismes de labellisation (Carimentrand et Requier-Desjardins, 2009).

Tous ces éléments mettent en évidence l'incapacité du corpus théorique de l'économie néoclassique à mesurer les ressors du bien-être que la production bio peut générer. Malheureusement, la place de la production bio dans l'agriculture française est liée à cette métrique néoclassique du bien-être : cette place reste dépendante du consentement à payer des consommateurs qui perçoivent l'utilité retirée de cette consommation.

---

<sup>6</sup> C'est d'ailleurs à partir d'une critique sur l'économie du bien-être et la métrique de l'utilité que A. Sen (1985) propose le concept de *capabilités*, i.e. l'ensemble des choix qui sont accessibles à l'individu : lire et écrire, avoir un travail, être en bonne santé, avoir une vie sociale, etc. Voir le texte de F.R. Mahieu (<http://www.ethique-economique.fr/245+une-analyse-critique-de-la-capabilite.html>) pour une analyse des limites du concept de *capabilité* au regard du projet d'une théorie générale de la justice.

## 2.2. Production bio et bien-être des producteurs

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, déclarait le 18 décembre 2012 : « Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la double performance économique et écologique, pour faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. (...) Nous allons faire de la France un leader de l'agro-écologie ». « Performance économique », « compétitivité », « leader »... des vocables qui traduisent une démarche analytique située dans le champ de la stratégie concurrentielle des entreprises à la *Michael Porter* (Loilier et Tellier, 2007) : vu sous l'angle du positionnement concurrentiel, l'engagement dans une agriculture hautement écologique serait donc un choix pertinent. On peut en douter pour plusieurs raisons.

La première peut se comprendre en se référant à l'outil emblématique de cette approche, le fameux SWOT<sup>7</sup>. Pour une organisation donnée, un positionnement concurrentiel est pertinent non pas simplement parce qu'il y a un marché à prendre (opportunité), mais aussi parce que ladite organisation est bien placée (forces/faiblesses) pour occuper et défendre durablement ce positionnement. Or, l'agriculture française est faible sur le terrain de la production biologique. La France est le troisième consommateur mondial de pesticides, après les Etats-Unis et le Japon<sup>8</sup>. Elle est sous la moyenne européenne en matière de production et de consommation de produits bio (en proportion). Peut-on, dans ce contexte, objectivement prétendre devenir un « leader de l'agro-écologie » à court/moyen terme ?

A un niveau plus microéconomique, certains producteurs ont également parfois surestimé les perspectives offertes par le marché du bio. Observant la croissance forte du segment des fruits et légumes bio au regard des autres segments, la Fédération des Maraîchers Nantais (agriculture conventionnelle pour l'essentielle) y a par exemple vu une opportunité de développement à la fin des années 2000. Elle a commencé à s'engager dans cette voie et s'est vite ravisée, constatant la difficulté à être profitable sur ce marché. En France, il n'y a pas d'aubaine à attendre ; d'ailleurs, les études existantes (voir une synthèse dans INRA, 2013) ne permettent pas en effet de conclure à une différence entre performances des exploitations en agriculture conventionnelle et en agriculture bio. Pour prendre l'exemple de Bio Loire Océan sur lequel nous reviendrons, le niveau de salaire moyen que se dégagent les exploitants n'excède guère le salaire minimum.

La dernière raison de douter de la portée d'un discours mobilisant des arguments de type *stratégie concurrentielle* est liée à l'essence même des motivations des acteurs qui se mobilisent pour une agriculture écologique en France. Si le discours de S. Le Foll peut trouver un écho auprès des grandes coopératives agricoles ou des groupes agroalimentaires conscients (simplement) des enjeux écologiques et des opportunités offertes, il n'en trouvera guère, à notre sens, auprès des producteurs militants du bio<sup>9</sup>. Ils ne parlent pas la même langue. Le discours de la stratégie concurrentielle est centré sur l'acquisition et la défense d'une rente. L'agriculteur militant – nous le développerons plus bas – a des motivations plus idéologiques et politiques.

---

<sup>7</sup> Strength, Weaknesses, Opportunities, Threats, ou MOFF en français.

<sup>8</sup> Voir par exemple <http://www.senat.fr/rap/102-215-2/102-215-239.html>

<sup>9</sup> Voir aussi l'enquête sur le site de la FNAB

<http://www.fnab.org/images/files/actions/filieres/recherche%20action/Fiche%200%20-%20e%C2%A6%C3%BCconomie%20bio%20web.pdf>

Notons pour finir que l'approche néoclassique du bien-être se cantonne à la prise en compte des consommateurs et des producteurs. L'agriculture a cependant des retombées sur quasiment tous les acteurs d'un territoire donné, que ceux-ci soient issus du monde agricole ou non (Cardona, 2014). Pour reprendre les termes d'Amartya Sen, elle produit des effets sur les *capabilités* de tous, dans la mesure où elle influence leur santé et leur environnement.

### 2.3. Bien-être et approche par les fonctionnements et les capacités

C'est en partant d'une telle position critique à l'égard de l'approche utilitariste du bien-être qu'A. Sen a proposé sa propre théorie, connue désormais sous le nom d'approche par les *capabilités* (*capabilities*). A. Sen (1985) défend l'idée que le bien-être d'une personne dépend de l'ensemble des *fonctionnements* (*functionings*) que l'individu est capable d'atteindre. On peut définir les fonctionnements comme les différentes choses qu'une personne peut aspirer à être ou faire. Les capacités d'une personne reflètent dès lors les combinaisons alternatives de fonctionnements que cette personne est à même de réaliser : se nourrir correctement, se loger, avoir des relations sociales, être respectée, se sentir en sécurité, etc. Le bien-être d'un individu dépend de l'étendue de la liberté qu'il a de choisir entre tous les fonctionnements qui lui sont potentiellement accessibles. Il n'est pas lié uniquement à des considérations monétaires.

Ces travaux ont inspiré la Commission pour la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social (CMPEPS)<sup>10</sup>, généralement dénommée Commission Stiglitz (Stiglitz et al., 2009), dont la mission était de fournir de nouveaux indicateurs de mesure des performances collectives. En dehors de ses réflexions sur la mesure de la richesse monétaire, la Commission s'est largement penchée sur la question de la mesure du bien-être ressenti. Voici deux méthodologies qui nous intéressent ici :

La première consiste à mesurer directement le bien-être ressenti par les agents : c'est l'approche par les indicateurs subjectifs, qui repose sur les réponses que fournissent les individus lorsqu'on leur demande, par exemple, s'ils sont satisfaits de la vie qu'ils mènent, s'ils ont ressenti des émotions positives ou au contraire négatives sur une période donnée. Cette information est utile lorsqu'elle est croisée avec des variables plus *objectives*.

La seconde est issue de l'approche par les capacités d'A. Sen. Il ne s'agit plus de mesurer directement le bien-être mais les possibilités offertes à chacun de mener la vie à laquelle il aspire. Cette perspective conduit à s'appuyer sur des indicateurs objectifs des difficultés des individus à atteindre un certain nombre de *fonctionnements* conditionnant leur bien-être. La Commission propose des indicateurs variés, tout en précisant que ce ne sont que des propositions à adapter et compléter selon les contextes. Ces indicateurs, habilitants ou contraignants, sont liés :

- aux conditions de vie matérielles : taille du logement, conditions sanitaires, moyens pour se maintenir dans son logement, pour se soigner, se vêtir, etc.
- à l'état de santé : perception de son état de santé, maladies chroniques, troubles de l'humeur, manque d'énergie, etc.

---

<sup>10</sup>[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers\\_web/stiglitz/doc-commission/RAPPORT\\_francais.pdf](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/stiglitz/doc-commission/RAPPORT_francais.pdf)



- aux risques psychosociaux au travail : degré de stress ; satisfaction vis-à-vis du salaire, de l'autonomie, de l'ambiance ; jugement vis-à-vis de la qualité du travail, des délais d'exécution, des risques encourus, etc.
- au degré de confiance dans la société (gouvernance et droits des individus) : méfiance envers autrui, appréciation des tensions entre différentes catégories de population ; niveau de confiance accordé à la justice, à la police, etc.
- aux liens sociaux : fréquence des contacts avec la famille, avec des proches ou d'autres personnes de l'entourage.
- à l'environnement : jugement sur la qualité de l'eau, la pollution de l'air, la pollution sonore, la qualité des espaces verts, la propreté du quartier.
- à la sécurité économique et physique : sécurité du quartier, situation vis-à-vis de l'emploi, crainte de perdre son emploi.

Cette liste d'indicateurs permet d'enrichir l'approche par les capacités d'A. Sen, laquelle souffrait d'une faible prise en compte des problématiques environnementales (Pelenc et al., 2013). L'environnement naturel a une valeur instrumentale, en ce qu'il fournit des ressources qui sont nécessaires à de nombreux *fonctionnements* (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Il a aussi une valeur intrinsèque : indissociable de la vie humaine sur terre, il « conditionne la possibilité de capacités avant même de constituer un instrument de leur extension » (Pelenc et al., 2013). Ce constat soulève donc la question du lien essentiel entre préservation de l'environnement naturel et capacités. La Commission aborde également cette question, à travers l'évaluation de la soutenabilité du bien-être, *c'est-à-dire de sa capacité à se maintenir dans le temps* (capital naturel, physique, humain, social transmis aux générations à venir). Cette prise en compte explicite est un enrichissement, même si, en pratique, les méthodes de mesures proposées par la Commission ne constituent pas des apports en la matière (approche par les stocks, UNECE/OECD/Eurostat, 2008).

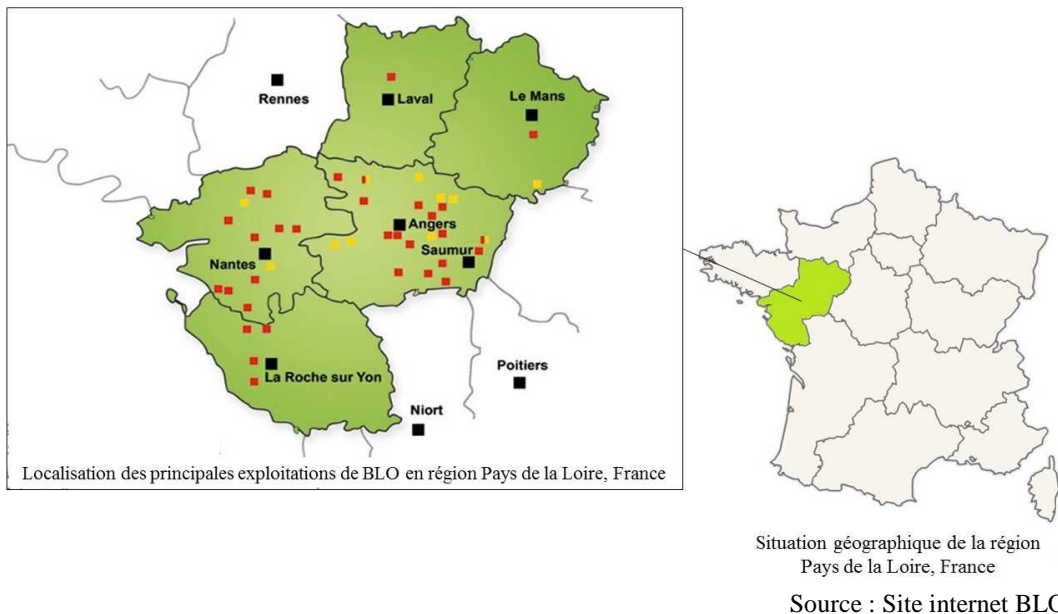
C'est en s'appuyant en partie sur cette grille de lecture que nous apprécierons les effets produits, en matière de bien-être, par les pratiques professionnelles d'une association de producteurs ligériens de fruits et légumes bio.

### **3. LE BIEN-ÊTRE COMME PROJET POLITIQUE : L'EXEMPLE DE BIO LOIRE OcéAN**

L'association Bio Loire Océan (BLO) fut créée en 1997 par une quarantaine (une soixantaine aujourd'hui) de maraîchers et arboriculteurs fruitiers des Pays de la Loire spécialisés dans la production bio. Encouragés par des gros acheteurs, notamment le réseau Biocoop, leur objectif était de structurer la filière fruits et légumes bio de la région. Il s'agissait d'abord de mutualiser une partie de la commercialisation de leurs produits afin de permettre une planification des volumes au regard de la demande régionale et un meilleur suivi des prix. Il s'agissait aussi de se réunir pour former un groupe de réflexion et de concertation sur les modes de production et d'organisation, ainsi que de constituer un interlocuteur pour mieux coopérer avec les autres bassins de productions bio. Le choix d'une structure associative,

simple et peu coûteuse, a été fait pour permettre un travail collectif tout en préservant la liberté de chaque adhérent. Le nombre de salariés permanents de l'association est passé de 0 à 4 et les réalisations se sont multipliées : structuration de la filière fruits et légumes ; développement des tonnages et élargissement du panel et de la gamme en fruits et légumes ; travail sur l'homogénéisation de la qualité ; simplification de la gestion logistique et de la facturation ; création d'une marque collective, *Bio Loire Océan* ; élaboration d'une charte.

**Schéma 1 : Répartition des principales exploitations membres de BLO en 2013**



C'est donc un projet territorial tel que le définissent Pecqueur et Itçaina (2012, p48) : le territoire est « un concours d'acteurs, dans un contexte spatial déterminé, qui vise à faire émerger, puis à tenter de résoudre, sous contrainte environnementale, un problème sociétal ou productif partagé ». La dimension spatiale est ici la région administrative (schéma 1), les membres de BLO ayant refusé à plusieurs reprises d'accueillir des producteurs d'autres régions en les invitant à s'inspirer de la démarche dans leurs régions respectives.

### Méthodologie

Pour cette étude, nous nous appuyons sur des informations recueillies depuis 2011. Nous nous sommes appliqués à réunir des données tant primaires que secondaires à travers plusieurs techniques de collecte (triangulation des données (Yin, 2003)). Les citations sont issues d'entretiens semi-directifs approfondis, retranscrits intégralement, avec quatre personnes clés de l'histoire de BLO : le président, deux producteurs et la coordinatrice de l'association. Nous avons également mobilisé des documents internes : charte, cahier des charges, site internet, articles de presse, etc. Nous avons, enfin, participé à des Conseils d'Administration, des réunions de travail, des journées de formation, et réalisé des projets de

recherche et des communications en commun. Cette coopération se prolonge aujourd'hui. Notre recherche relève de ce que Bréchet et al. (2014) nomment « recherche-accompagnement » : elle est certes ancrée durablement dans le terrain, comme la recherche-intervention et la recherche-action, mais sans relation de prestation vis-à-vis de l'observé (contrats financés par des tiers) et sans objectif précis en matière de construction concrète de la réalité. Il s'agit d'analyser le terrain conjointement avec les membres des organisations observées, en conservant une liberté quant aux orientations que prennent les travaux (*ibid*).

La question du bien-être, que nous traitons ici, a émergé de l'interaction avec les acteurs de l'association. Nous avons décidé *chemin faisant* d'explorer et d'expliquer, à travers le prisme des théories existantes, la relation entre leurs pratiques d'agriculteurs bio et le bien-être des parties prenantes. Le recours à la théorie est arrivé dans un second temps, en cherchant quels mécanismes permettaient d'expliquer cette relation. Nous avons alors notamment redécouvert nos données à la lumière de la théorie des capacités d'A. Sen. Notre démarche de recherche a donc une visée compréhensive (Dumez, 2013) et notre raisonnement est de type abductif, procédant par itération entre terrain et théorie (Miles et Huberman, 2003).

L'idée de créer une charte a émergé d'échanges réguliers entre les producteurs (sur leurs pratiques et sur les valeurs qui les animent) qui les ont amenés à s'accorder sur les insuffisances du label européen au regard de leurs exigences personnelles.

### 3.1. Création d'un cahier des charges intégrant des critères socio-économiques

Au début des années 2000, plusieurs réunions et discussions ont conduit à la mise en place d'une charte à usage interne. Finalisée en 2005, son contenu repose d'abord sur des principes agronomiques exigeants ainsi que sur des notions de préservation de l'environnement, comme dans plusieurs des labels privés mentionnés plus haut. En revanche, la prise en compte de critères sociaux (main-d'œuvre salariée correctement rémunérée, principes de solidarité), commerciaux (prix équitable) et sociétaux (privilégier les projets locaux) est une spécificité qui va se renforcer avec la création du cahier des charges évoqué plus bas.

Avec les années, et l'émergence de concurrents français ou étrangers ne s'embarrassant pas des mêmes contraintes additionnelles au regard du label public, un problème de compétitivité a été perçu. Comme sur tout marché régi par des standards minimums de qualité, ceux qui respectent le plus strictement les obligations obtiennent un avantage coût (sélection adverse à la *Akerlof* (1970)). Le principal moyen de sortir de cette concurrence destructrice de qualité est de se différencier en communiquant sur les caractéristiques additionnelles réellement délivrées au consommateur. Afin de valoriser leurs différences, les adhérents réunis en AG ont dès lors collégalement choisi de créer un label privé reposant sur un cahier des charges appartenant à BLO, publié et contrôlé. A l'issue de plusieurs réunions de travail rassemblant les producteurs, avec parfois des représentants d'organismes de contrôle accrédités, des chercheurs et des créateurs d'autres cahiers des charges privés, les adhérents de BLO ont validé une version finale en mars 2014 (mise en application prévue en 2015).

Ce cahier des charges associé à la marque BLO considère le label européen comme une base et intègre des préoccupations supplémentaires.

Les premiers principes portent sur des limitations additionnelles en matière de procédés agronomiques, de fertilisation et de protection des plantes, ainsi que de saisonnalité. Il stipule des mesures en faveur de la préservation des haies, de la pluriculture et de la hausse du nombre de variétés produites. Il interdit la désinfection des sols, les labours profonds, limite les intrants et impose la rotation des cultures. La consommation d'énergie (chauffage et éclairage de serres) et les apports pour la fertilisation sont très contrôlés. Enfin, les procédures de conversion sont mieux encadrées et les fermes doivent être 100% biologique (non mixité). Ces contraintes techniques, décrites dans les sept premiers chapitres, sont assez proches de ce que préconisent les autres labels évoqués.

L'originalité du cahier des charges de BLO repose plutôt sur les dimensions socio-économiques de la production et des échanges précisées dans trois chapitres distincts.

Le chapitre 8 détaille les pratiques commerciales prônées favorisant la transparence, le respect des collègues et la solidarité : communication auprès des adhérents sur les volumes en vente et les prix pratiqués ; planification et respect des engagements ; planification territoriale des approvisionnements de manière à réduire la distance entre le champ et l'acheteur ; enfin et surtout, BLO détermine pour certains produits un prix plancher permettant aux producteurs de couvrir leurs coûts, comme cela se pratique dans le Commerce Equitable<sup>11</sup>.

Le chapitre 9 aborde la question des pratiques sociales au sein de BLO, d'une part, et au sein de chaque exploitation, d'autre part. Au niveau de BLO, les engagements ont trait aux pratiques démocratiques dans l'association, à l'accompagnement des nouveaux adhérents, à la formation (BLO est reconnu organisme de formation) et aux conditions de travail des salariés. Au niveau de chaque ferme, la charte insiste sur l'intégration des nouveaux salariés et la pérennisation des emplois, souvent précaires dans ce secteur d'activité.

Le chapitre 10, enfin, traite des problématiques sociétales. Il est demandé aux adhérents de s'engager dans des actions de communication sur leur activité, à travers des visites à la ferme, des participations à des salons, des formations et/ou des interventions dans les écoles par exemple (au moins une action de ce type par an). Ceux-ci doivent aussi s'investir dans des circuits de proximité afin de créer du lien avec les consommateurs. Ils s'engagent également à être acteurs de la filière fruits et légumes biologiques en participant aux actions du groupe et en étant présents aux différentes réunions de structuration. Ils sont tenus, enfin, de favoriser l'emploi local.

Le tableau 1 présente une comparaison des différences de contenu de ces labels.

Le territoire, perçu comme un bien commun, est susceptible d'être valorisé par cette pratique agricole exigeante. Mais ces retombées positives sont-elles génératrices de bien-être ? Cela dépend encore une fois du sens donné à ce concept. Selon la conception utilitariste du bien-être, la réponse est possiblement non. Mais si l'on pense qu'un certain nombre de domaines liés aux conditions de vie – non seulement matérielles, mais aussi sociales, sanitaires et environnementales – « constituent autant de dimensions d'une vie collective de qualité » (Meda et Jany-Catrice, 2013, p16), alors la réponse est probablement oui. La liste des indicateurs de bien-être et de qualité de vie proposée par la Commission Stiglitz s'avère alors utile. Sans faire le solde des surcoûts privés et des bénéfices publics générés (projet qui

---

<sup>11</sup> Voir Ramonjy (2011) pour un parallèle entre le biologique et le Commerce Equitable.

dépasse le cadre de cet article), nous montrons dans les lignes qui suivent que certaines de ces dimensions sont impactées favorablement par une agriculture bio exigeante, telle que celle que stipule le cahier des charges de BLO, par exemple<sup>12</sup>. Les mesures spécifiques sont susceptibles de produire des capacités, au regard de l'agriculture conventionnelle, aussi bien pour les producteurs adhérents que pour les autres habitants du territoire.

**Tableau 1 : Les thématiques abordées dans différents cahiers des charges**

	BLO	BIOBreizh	Déméter	Bio Suisse	Nature et Progrès	Bio Cohérence
Fertilité et amendements	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saisonnalité	✓	✓	✓			✓
Protection des plantes	✓	✓	✓	✓	✓	
Conversion/risque de contamination	✓	✓		✓	✓	✓
Biodiversité/Environnement	✓	✓	✓	✓		✓
Pratiques sociales	✓			✓		
Pratiques commerciales	✓			✓		✓
Développement du tissu rural	✓					

Sources : sites des labels évoqués, documents internes BLO

### 3.2. Quelques capacités produites pour les acteurs du territoire

Le premier type de retombées positives est bien entendu lié à l'environnement naturel et à sa préservation. Les études existantes concluent globalement à une performance supérieure de l'agriculture bio en matière environnementale (INRA, 2013). Les mesures agronomiques contenues dans le cahier des charges de BLO sont encore plus exigeantes. Elles visent à préserver la qualité des sols (rotation des cultures, pluriculture, intrants réduits, labours peu profonds) et à préserver la qualité de l'eau (intrants réduits), bien collectif s'il en est. Les mesures d'économie d'énergie permettent simultanément de limiter les pollutions liées à leur génération et de limiter la dépendance énergétique du territoire. Enfin, la préservation des haies, la hausse du nombre de variétés ou l'interdiction de la désinfection des sols contribuent à la biodiversité végétale et animale. Ces différentes exigences rejoignent les indicateurs de la Commission Stiglitz et sont productrices de capacités pour les générations actuelles et futures.

<sup>12</sup> Ce dernier repose d'ailleurs sur la prise en compte des retombées de l'activité agricole sur tous les acteurs du territoire. Plutôt que de retombées ou d'externalités, l'économiste J. Milanese (<http://www.fnab.org/>) propose d'ailleurs de retenir le concept d'interdépendances pour caractériser l'impact de l'activité agricole sur les interrelations entre territoire, environnement, milieu social et agriculture.

Les retombées positives sont également liées à la sécurité économique sur le territoire en question (autre indicateur de la Commission). D'une manière générale, la production bio est plus créatrice d'emplois directs et indirects (INRA, 2013) ; dans le cas de BLO, l'effet est amplifié compte tenu des exigences supérieures en termes de pratiques agronomiques (gourmandes en travail manuel) et de la primauté à l'emploi et aux marchés locaux. Pour les exploitants de BLO, l'organisation permet par ailleurs de réduire le risque économique (engagement sur la durée, planification des ventes, formation partenariale des prix) et de leur donner des possibilités de développement en l'absence de capacités d'investissement importantes. On peut aussi noter un recours croissant à la mutualisation des outils de production au sein de BLO sur ces cinq dernières années : le fait de bien se connaître et d'échanger régulièrement permet de concevoir ce genre d'innovation, source d'efficacité et de viabilité (durabilité du bien-être).

Il importe également d'aborder la question des qualités organoleptique, sanitaire<sup>13</sup> et nutritionnelle des produits bio au regard des produits conventionnels, qui impactent le bien-être de tous les consommateurs des produits agricoles considérés. Ces qualités relatives font l'objet de débats. Il est vrai que le rapport de l'INRA (2013) mais aussi celui du Conseil National de l'Alimentation du 26/03/2015 concluent à l'impossibilité d'affirmer la supériorité des produits bio en la matière. Pour les aspects sanitaires et nutritionnels, la recherche la plus exhaustive qui ait été réalisée (Barański, 2014) faisait le bilan de 343 études comparatives entre produits bio et conventionnels et conclut l'inverse. Il apparaît clairement que les produits bio ont nettement plus d'antioxydants, 4 fois moins de pesticides, moins de polluants tels que le cadmium ou les nitrates, et plus de certaines vitamines. Comme l'explique C. Aubert et al. (2012), à regarder de plus près les autres méta-analyses qui sont souvent citées pour nier la différence entre bio et non bio, telles que celles de Dangour et al. en 2009 ou de Smith-Spangler et al. en 2012, elles vont globalement dans le même sens (même si leurs conclusions ne le disent pas, peut-être parce que les chercheurs produisant ces analyses sont souvent liés aux acteurs de l'agriculture conventionnel).

En revanche, le contenu des cahiers des charges de l'agriculture biologique ne garantit pas en soi des gains importants en termes organoleptiques. D'autres facteurs que ceux que contiennent les cahiers des charges de l'agriculture bio interviennent (INRA, 2013). Ici, ce sont surtout les exigences supérieures que se donnent les producteurs de BLO qui permettent de favoriser une plus grande qualité organoleptique : cueillette à maturité et sur une période courte correspondant à la pleine saison ; interdiction de l'usage du CO<sub>2</sub> pour accélérer la croissance des plantes, de même que ce qui accélère la pousse comme l'éclairage et le chauffage des serres ou les fertilisants solubles (même autorisés en AB) ; culture exclusivement en pleine terre. Ces mesures inscrites dans le cahier des charges de BLO jouent en faveur du goût des fruits et légumes. Ce thème n'est certes pas présent dans la liste d'indicateurs de la Commission, mais il joue sur le bien-être à travers les « émotions positives » qui, elles, sont prises en compte. Les émotions positives peuvent également être

---

<sup>13</sup> Comparer, comme c'est souvent le cas, la qualité sanitaire des produits bio et des produits conventionnels à l'aune du critère des risques microbiologiques (INRA, 2013), conduit à une conclusion évidente. Les pesticides, le cadmium ou les nitrates ne posent pas de problèmes microbiologiques, voire réduisent ces problèmes. On ne consomme pas bio pour réduire les risques de contamination microbiologiques, mais pour éviter d'ingérer ces polluants (souvent reconnus comme cancérigènes et/ou perturbateurs endocriniens y compris par l'OMS qui n'est pas militant du bio).

favorisées par les efforts de pédagogie sur l'aliment (participation à des actions de communication, réhabilitation de variétés anciennes, saisonnalité) favorisant une réappropriation de leur alimentation par les citoyens en général, notamment les plus jeunes (Dufeu et Ferrandi, 2013). Ces principes impactent positivement les indicateurs de la Commission Stiglitz liés aux liens sociaux et au degré de confiance dans la société.

Des retombées en matière psychosociale et sanitaire existent également pour les producteurs. Le contenu du travail s'enrichit (pluriculture et rotation) et la réduction de l'utilisation des intrants préserve leur santé. Les personnes interrogées mentionnent cependant leur inquiétude quant aux conséquences de leurs exigences de producteurs sur leur état physique : « il faut remarquer qu'avec la pénibilité au travail et sa durée qui augmente, l'usure physique ne permet pas pour nous d'envisager une fin de vie en bonne santé » disait ainsi un producteur. Les contraintes qu'ils se donnent et la difficulté à les valoriser suffisamment les conduisent en effet à de très fortes charges de travail hebdomadaire (ce qui est confirmé par l'étude de l'INRA (2013)), pouvant menacer leur capacité à durer dans le métier.

Par ailleurs, au regard des producteurs bio en général, qui souffrent parfois d'un manque de lien avec les agriculteurs de leur territoire (INRA, 2013), les producteurs de BLO sont mieux insérés grâce au fonctionnement associatif (accompagnement des nouveaux, formation, démocratie). Les liens humains créés s'étendent d'ailleurs au-delà de l'association ; cette dernière encourage des relations entre des groupes sociaux ne se fréquentant pas toujours, notamment par le recours à la vente en circuits courts et par la participation à des actions de communication (cf. page 16). Une étude de l'INSEE (Amiel et al., 2013) a montré que la qualité de ces liens sociaux joue un rôle primordial dans le sentiment de bien-être, au moins autant que les conditions matérielles de la vie. Les membres de BLO en ont conscience et leur action collective est, en ce sens, une fin en soi.

### *3.3. L'action collective au cœur du projet des producteurs de BLO*

Les motivations qu'expriment les adhérents de BLO et les arguments qu'ils avancent ne relèvent guère d'un raisonnement centré sur l'obtention d'un avantage concurrentiel sur ce segment de marché. La contrainte économique n'est certes pas ignorée par les agriculteurs<sup>14</sup>, mais le bio, « ce n'est pas uniquement produire et retirer de l'argent de la vente des produits » (Producteur adhérent). A les entendre, le projet des adhérents n'est pas de rompre totalement avec l'économie dominante (rupture que propose le système des AMAP par exemple) ; il est d'infléchir collectivement les modes de régulation socio-économique qui prévalent dans leurs filières et sur leur territoire dans un sens qui soit conforme à leurs attentes. Leur perspective est en ce sens bien politique, voire téléologique – au sens de la téléologie réfléchie de Kant (1790) : plus qu'un positionnement moral sur le bien ou le mal en matière de production alimentaire, c'est la vision d'un système alimentaire relocalisé, solidaire et durable tel qu'ils le conçoivent qui guide leurs choix concernant la manière de produire, d'échanger et de s'organiser aujourd'hui. Leur projet (au sens de Bréchet et Desreumaux, 2005), qui s'inscrit donc dans une perspective mésoéconomique (Pecqueur et Itçaina, 2012), est de se constituer ensemble en acteurs de la gouvernance territoriale.

---

<sup>14</sup> BLO a ainsi évalué le salaire mensuel moyen de ses producteurs à moins de 1000 € par mois (pour une durée de travail très élevée) en 2013.

Dans ce contexte, le bien-être des producteurs est largement conditionné par le fait d'*agir* en conformité avec leur conception du monde tel qu'ils le désirent (la finalité est la cause de l'action)<sup>15</sup>. Un producteur justifiait ainsi son adhésion par le fait que BLO « redonnait du sens à [son] travail. Ce groupe amène une réponse à la question de pourquoi [il fait son] travail. » Cette légitimité générée par le regroupement des acteurs résulte non seulement de l'existence d'un projet collectif mais également du processus par lequel ce dernier se construit, autour de principes éthiques (Mahieu, 2012). En effet, « le fait d'être un groupe permet de réfléchir à la pertinence de son positionnement. [...] Cela amène une dynamique même si c'est long à venir » (Président de BLO). La pratique d'une démocratie délibérative est, dans ce contexte, une volonté partagée des acteurs ; les leaders ont un souci marqué de participation et d'adhésion du plus grand nombre aux décisions. Le taux de présence aux conseils d'administration et le taux de renouvellement de ses membres est d'ailleurs particulièrement élevé, au regard de ce qui peut se faire dans les coopératives agricoles notamment.

Les acteurs ne s'y trompent pas et considèrent que leur bien-être repose avant tout sur le fait qu'« ils ont envie de se rassembler, ils ont des choses à se dire ; ils aiment échanger » (Producteur adhérent)<sup>16</sup>, « tout en restant indépendants et propriétaires de ce qu'ils font » (Président de BLO)<sup>17</sup>. Ce sont ces échanges et leur régularité qui vont nourrir la réflexion collective, permettre de faire des choix d'action pertinents, habiliter leur fonctionnement et ainsi définir et légitimer l'action organisée. Cette volonté de se regrouper, de tisser des liens, dépasse la seule réalisation d'un projet collectif, certains demeurant « adhérents à BLO par sympathie » (Producteur) sans y chercher de profit particulier. Dans ces circonstances, une attention toute particulière est attachée à la mise en place des dispositifs de régulation spécifiques (Reynaud, 1989) tels que le cahier des charges ou les plateformes virtuelles de coordination des offres, qui fondent et légitiment l'action collective.

Enfin, l'analyse des verbatim montre que le bien-être des acteurs passe par un sentiment de réalisation (Maslow, 1943), satisfaction issue directement de ce que le projet collectif supprime les motivations individuelles. Le président de BLO raconte en ces mots comment les acteurs se sont mobilisés pour satisfaire la demande d'un client et réaliser le projet collectif : « L'an passé on a eu une culture où on manquait de volumes. Ben deux producteurs ont dit : ok on en met en culture. C'est beau. » L'admiration de ce geste illustre un sentiment : celui d'accomplissement, résultat de l'atteinte de cet objectif. Il montre également combien le bien-être dépend de la force du collectif.

---

<sup>15</sup> Cette démarche de l'agriculteur bio engagé, qui produit comme il l'entend puis fournit les consommateurs qui recherchent ce type de qualité, est d'ailleurs totalement à l'inverse de la démarche du marketing. Celle-ci suppose de définir la qualité (et les modes de production nécessaires pour la générer) en fonction des attentes des consommateurs, de manière à maximiser la valeur créée.

<sup>16</sup> « Il y a une partie technique. Il y a la notion économique. Et le contexte c'est aussi des individus qui ont envie de se rassembler, ils ont des choses à se dire. Ils aiment échanger. » (Producteur adhérent)

<sup>17</sup> « Avant tout, ce sont des gens qui ont envie que cette association existe. Ils ont envie que ce groupe d'agriculteurs avance et échange, tout en restant indépendants et propriétaires de ce qu'ils font et en mettant dans le pot commun. » (Président BLO)



#### **4. CONCLUSION**

Les quelques pistes proposées ici pour l'analyse du lien entre le mode de production agricole et le bien-être des parties prenantes invitent à un certain optimisme en la matière. Une prise en compte du caractère multidimensionnel et partiellement objectif de la mesure du bien-être, telle qu'elle est proposée par la Commission Stiglitz, peut être vue comme un signe positif pour les militants d'une agro-écologie exigeante sur le plan agronomique, mais aussi sur le plan économique et social. Nombre de leurs préoccupations sont en effet présentes dans la liste des indicateurs de qualité de vie établie par la Commission, si on regarde ceux-ci d'une manière assez large. La qualité des relations sociales, dans et en dehors de l'économie, occupe notamment une place centrale dans les préoccupations des agriculteurs bio ; elle est au cœur de la vie de l'association Bio Loire Océan, qui a servi de support à notre analyse. Il apparaît par ailleurs que la fréquence et la qualité des interactions sociales, guidées par une vision partagée des responsabilités, permettent de produire des *capabilités collectives* (Evans, 2002 ; Pelenc et al., 2013). Ces dernières présentent la particularité de naître de l'engagement des individus dans une action collective. Les actions collectives et les dispositifs de régulation mis en œuvre (tels que le cahier des charges de BLO) doivent donc être soigneusement analysés en tant que facteurs conditionnant l'élaboration de ces capacités collectives. Leur analyse est essentielle lorsque la construction de ces capacités donne le pouvoir de produire du bien-être (ou plus précisément de favoriser un certain nombre de *fonctionnements* conditionnant le bien-être) pour les acteurs du territoire.

Par ailleurs, la liste de critères du bien-être proposée par la Commission Stiglitz met en évidence la diversité des formes de retombées positives du mode de production agricole sur la qualité de vie des habitants du territoire, ce dernier étant appréhendé comme bien commun. Les pratiques auxquelles s'engagent les producteurs de BLO, à travers leur cahier des charges, apparaissent comme étant susceptibles d'enrichir le territoire dans ses composantes sociales, environnementales et économiques.

Reste que le primat de l'idéologie néoclassique sur le monde économique conduit à limiter fortement le recours à la grille de lecture en termes de capacités. Cela condamne *a priori* ces initiatives des agriculteurs militant pour une haute qualité écologique et socio-économique de la production, comme nous l'avons montré dans cet article. Il n'existe pas, même dans la dernière version de la PAC, de réelle prise en compte des externalités produites. Dès lors, seuls les producteurs et les consommateurs desdits produits y contribuent, ce qui limite ces dernières à un niveau collectivement sous optimal. Autrement dit, le territoire est un bien commun mais n'est pas (encore) réellement appréhendé comme tel par la politique économique.

#### **RÉFÉRENCES**

- Akerlof G. (1970). 'The Market for Lemons: Quality Uncertainty and the Market Mechanism'. *Quarterly Journal of Economics*, 84 (3) : 488-500.
- Amiel, M.H., Godefroy, P., Lollivier, S. (2013). 'Qualité de vie et bien être vont souvent de pair', INSEE.
- Aubert, C., Lairon, D., Lefebvre, A. (2012). Manger bio c'est mieux. Nouvelles preuves scientifiques à l'appui. *Terres Vivantes*.

- Balineau, G. and Dufeu, I. (2010). 'Are Fair Trade Goods Credence Goods? A New Proposal, with French Illustrations'. *Journal of Business Ethics*, 92 : 331-345.
- Barański, M., Średnicka-Tober, D., Volakakis, N., Seal, C., Sanderson, R., Stewart, G. B., & Leifert, C. (2014). 'Higher antioxidant and lower cadmium concentrations and lower incidence of pesticide residues in organically grown crops: a systematic literature review and meta-analyses'. *British Journal of Nutrition*. 112(05) : 794-811.
- Bréchet, J.-P., Desreumaux, A. (2005). 'Le projet au fondement de l'action collective'. *Sociologies pratiques*. 10 : 123-136.
- Bréchet, J.P., Émin, S. et Schieb-Bienfait N. (2014). 'La recherche-accompagnement : une pratique légitime'. *Finance Contrôle Stratégie*, 17(2), en ligne.
- Cardona, A. (2014). 'Le développement de l'agriculture biologique : effets directs et indirects dans le monde agricole et non agricole. Une enquête en Ile-de-France'. *Economie Rurale*, 339 : 183-194
- Carimentrand, A., Requier-Desjardins, D. (2009). 'Introduction au numéro spécial *Certification et développement durable*'. *Éthique et économique*, 6 (2) : 1-4.
- Clément, V. (2009). 'Economie du bien-être, choix social et l'influence de la Théorie de la justice'. *Raisons politiques*, 2009/1 (33) : 178-194.
- CSA Agence Bio. (2012). Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, Etude N°1201517.
- Dangour, A. D., Dodhia, S. K., Hayter, A., Allen, E., Lock, K., & Uauy, R. (2009), 'Nutritional quality of organic foods: a systematic review'. *The American journal of clinical nutrition*, 90(3) : 680-685.
- Dufeu, I., Ferrandi, J. M. (2013). Les ressorts de l'engagement dans une forme particulière d'échange collaboratif : les AMAP. *Décisions Marketing*, 72 : 157-178.
- Dumez, H. (2013). Méthodologie de la recherche qualitative. Les 10 questions clés de la démarche compréhensive. Vuibert, Paris.
- Evans, P. (2002). 'Collective capabilities, culture, and Amartya Sen's Development as Freedom'. *Studies in Comparative International Development*, 37(2) : 54-60.
- Guthman, J. (2004). *Agrarian dreams: The paradox of organic farming in California*. University of California Press, Berkeley.
- Hamzaoui-Essoussi, L., Sirieix, L., Zahaf, M. (2013). 'Trust orientations in the organic food distribution channels: A comparative study of the Canadian and French markets'. *Journal of Retailing and Consumer Services*, 20 (3) : 292-301.
- Kant, E. (1790). *Critique de la faculté de juger*. Présentation et traduction de Alain Renaut, (2000), Editions de Poche.
- INRA. (2013). *Vers des agricultures à hautes performances*. Etude réalisée pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, sept 2013.
- Mahieu, C. (2012). 'Conditions expérimentales de la délibération éthique dans les organisations'. *Éthique et économique/Ethics and Economics*, 9 (1) : 38-61.
- Maslow, A. (1943). 'A theory of human motivation'. *Psychological Review*, 50(4) : 370-396.

- Meda, D., Jany-Catrice, F. (2013). 'Bien-être et richesse des nations : comment les compter ?', in A. Florin et M. Preau (eds), *Le bien-être*. L'Harmattan, p.15-33.
- Miles, M.B., Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. 2<sup>nd</sup>e Edition, De Boeck, Bruxelles.
- Millennium Ecosystem Assessment. (2005). *Ecosystem and Human Well-being: A Synthesis*. Island Press, Washington, DC.
- Loilier, T., Tellier, A. (2007). *Les grands auteurs en stratégie*. EMS.
- De Palma, A., Myers, G.M., & Papageorgiou, Y.Y. (1994). Rational choice under an imperfect ability to choose. *The American Economic Review*, 419-440.
- Pelenc, J., Lompo, K., Ballet, J., Dubois, J-L. (2013). 'Sustainable Human Development and the Capability Approach: Integrating Environment, Responsibility and Collective Agency'. *Journal of Human Development and Capabilities*, 14 (1) : 77-94.
- Pecqueur, B., Itçaina, X. (2012). 'Economie sociale et solidaire et territoires : un couple allant de soi ?'. *RECMA*, 325 : 48-64.
- Pigou, A.C. (1920). *The Economics of Welfare*. Macmillan, New York.
- Ramonjy D. (2011). 'Commerce équitable et développement durable : Paradigme, draxis et enjeux pour les Organisations'. *Éthique et économie/Ethics and Economics*, 11(2) : 54-70.
- Rawls, J. (1971). *Théorie de la justice*. trad. par Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987.
- Reynaud, J.-D. (1989). *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale*. Paris, Armand Colin.
- Ricoeur, P. (1991), 'Postface', in F. Lenoir (Ed.), *Le Temps de la Responsabilité*. Fayard, Paris.
- Teil, G. (2012). 'Le bio s'use-t-il ? Analyse du débat autour de la conventionnalisation du label bio'. *Economie Rurale*, 332 : 102-117.
- Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. Amsterdam, North Holland.
- Smith-Spangler, C., Brandeau, M.L., Hunter, G. E., Bavinger, J.C., Pearson, M., Eschbach, P.J., & Bravata, D.M. (2012). 'Are organic foods safer or healthier than conventional alternatives? a systematic review'. *Annals of Internal Medicine*, 157(5) : 348-366.
- Stiglitz, J.E., Sen, A., Fitoussi, J.P. (2009). *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*. Rapport au Président de la République, 324p.
- UNECE/OECD/Eurostat. (2008). 'Report on measuring sustainable development: statistics for sustainable development, commonalities between current practice and theory'. Working Paper ECE/CES/2008/29.
- Yin, R.K. (2003). *Case Study Research. Design and Methods*. 3<sup>rd</sup> Edition, Sage Publications.